

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Ville de FRETIN,
Vu le Code de la Route, notamment les articles R417-10 §II 10, §4, et R411-25 al 3,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2211-1 à L 2213-6, et L 2214-1 à L 2214-4,

Considérant qu'il convient dans l'intérêt de la sécurité routière de prendre toutes les mesures utiles pour faciliter le bon déroulement de la distribution de compost qui se déroulera le samedi 21 novembre 2026 sur le parking de la déchetterie rue du Maréchal Foch,
Considérant la nécessité de réserver l'emplacement pour la distribution et de veiller à la sécurité au bon déroulement de la manifestation,

ARRETE

ARTICLE PREMIER : Le **samedi 21 novembre 2026** de 8.30 heures à 12.30 heures, une partie du stationnement sur le parking à l'entrée de la déchetterie rue du Maréchal Foch sera restreint afin de permettre la distribution du compost aux Fretinois, suivant l'implantation annexée au présent arrêté.

ARTICLE 2: La signalisation verticale et le balisage nécessaire au bon déroulement de cette manifestation seront mis en place conformément aux textes en vigueur par les services techniques de la commune de Fretin.

ARTICLE 3: Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 4: Madame la Directrice Générale des Services de la ville de Fretin,
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Pont à Marcq,
Monsieur le responsable de la Police municipale,
Monsieur le responsable du service Technique.
Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Fretin le 7/10/2026,

Le Maire,

Marie-Jeanne MARSEGUERRA.



Le Maire certifie sous sa responsabilité

- le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la notification de l'intéressé.

ANNEXE ARRETE TEMPORAIRE N° AG 166

DISTRIBUTION COMPOST LE 21-11-2026

Parking rue du Marechal Foch

